



# Cahier des charges de consultation

Appel à partenariat

Mission d'appui à la Coordination locale et au développement du projet  
« Mon Entreprise Sociale et Solidaire à l'École »

sur l'année scolaire 2019-2012

Région Pays de la Loire



mon **E**ntreprise **S**ociale et **S**olidaire à l'École

## Contexte et problématique de la mission

L'ESPER, L'Économie Sociale Partenaire de l'École de la République, est une association rassemblant 44 organisations de l'Économie Sociale et Solidaire (associations, mutuelles, coopératives, syndicats) agissant dans le champ de l'École et de la communauté éducative<sup>1</sup>. Ses membres mènent des activités dans les domaines suivants : santé, assurance, banque, médico-social, formation, accompagnement des métiers éducatifs, centres de vacances et de loisirs, activités post et périscolaires, éducation populaire...

---

<sup>1</sup> Liste des organisations : 2FOPEN-JS, ADEIC, ADOSEN Prévention Santé MGEN, AFEV, AGEEM, ALEFPA, ANATEEP, APAJH, ARTS ET VIE, Le CAPE, CASDEN, Confédération Musicale de France, , Coopérer pour Entreprendre, CRAP – Cahiers Pédagogiques, DDEN, EEDF, ENTRAIDE UNIVERSITAIRE, Fac Initiatives, FAS et USU, FCPE, la Fédération des Maisons des Lycéens, FOEVEN – Fédération des Aroéven, FRANCAS, FSU, GCU, JPA, LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, LES FAUVETTES, LMDE, MAE Assurance, MAE Mutuelle, MAE Solidarité, MAIF, MGEN, MLF, la Fédération générale des PEP, OCCE, PREVENTION MAIF, SGEN- CFDT, , SOLIDARITE LAIQUE, SYNDICAT des ENSEIGNANTS – UNSA, UNEF, UNL, UNSA Education.

Les organisations membres de L'ESPER, et ses partenaires, partagent l'objectif de diversifier l'enseignement de l'économie en France. Elles ont la volonté commune de montrer ce que l'ESS représente aujourd'hui en France, de porter ses potentialités et les valeurs qu'elle véhicule, et d'ouvrir le champ des possibles d'engagement, d'entrepreneuriat et les capacités d'innovation des jeunes.

Les actions portées par L'ESPER visent à donner toute sa place à l'ESS dans le système éducatif conformément à la signature collective du « Manifeste pour l'Education à l'ESS » de 2012<sup>2</sup>. Elles s'inscrivent dans la droite ligne de la signature des premiers Accords-cadres de Coopération signés en 2013 et 2014, avec plusieurs ministères, et la signature de la convention de partenariat signée en novembre 2018 entre L'ESPER, le Ministre de l'Education nationale et de la jeunesse et le Haut commissaire à l'Economie Sociale et Solidaire et à l'innovation sociale, qui viennent inscrire durablement l'action de sensibilisation à l'Economie Sociale et Solidaire des jeunes générations, en milieu scolaire.

C'est l'Economie Sociale et Solidaire sous toutes ses formes que L'ESPER promeut, sur son Portail pédagogique [www.RessourcESS.fr](http://www.RessourcESS.fr) à destination des équipes éducatives, ainsi qu'au travers du dispositif « Mon ESS à l'Ecole » [www.monessalecole.fr](http://www.monessalecole.fr).

L'ESPER dispose d'un réseau territorial de correspondants régionaux bénévoles issus des organisations membres de L'ESPER. Chaque représentation régionale de l'association regroupe en une structure de déconcentration sans personnalité juridique, en tant que membres de droit, les sections ou représentations régionales des personnes morales nationales membres de l'association. Les représentations régionales de L'ESPER assurent les missions suivantes :

- Organisation de rencontres entre les membres au plan régional, pour améliorer leur connaissance mutuelle,
- Représentation de L'ESPER vis-à-vis des partenaires et des pouvoirs publics régionaux (collectivités territoriales, CRESS, rectorats...),
- Portage de projets.

## « Mon ESS à l'Ecole »

### La genèse du projet

Le projet « Mon ESS à l'Ecole » est né à l'automne 2015 d'une réflexion commune entre le Conseil National Education Economie (CNEE) et l'Economie Sociale Partenaire de l'Ecole de la République (L'ESPER), sur la nécessité de développer la découverte de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en milieu scolaire.

De décembre 2015 à juin 2016, en quelques mois, le travail collectif s'est organisé. L'ESPER a pu rassembler un ensemble d'organisations membres volontaires<sup>3</sup> et de partenaires<sup>4</sup> pour réfléchir et rédiger l'ensemble des supports permettant l'émergence de l'expérimentation « Mon ESS à l'Ecole », avec la contribution d'enseignants et de personnels éducatifs et plusieurs soutiens financiers<sup>5</sup>. Dépliants, page

2 : Le Manifeste pour l'éducation à l'Economie sociale et solidaire : <http://lesper.fr/wp-content/uploads/2012/03/Manifeste-RV.pdf>

<sup>3</sup> Les organisations membres: 2FOPEN-JS, ADEIC, ADOSEN Prévention Santé MGEN, AFEV, AGEEM, ALEFPA, ANATEEP, APAJH, ARTS ET VIE, Le CAPE, CASDEN, , CMF-Confédération Musicale de France, Coopérer pour Entreprendre, CRAP – Cahiers Pédagogiques, DDEN, EEDF, ENTRAIDE UNIVERSITAIRE, FAS et USU, FCPE, la Fédération des Maisons des Lycéens, FOEVEN – Fédération des Aroéven, FRANCAS, GCU, JPA, LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, LES FAUVETTES, LMDE, MAE Assurance, MAE Mutuelle, MAE Solidarité, MAIF, MGEN, MLF, la Fédération générale des PEP, OCCE, PREVENTION MAIF, SGEN- CFDT, Fac Initiatives, SOLIDARITE LAIQUE, SYNDICAT des ENSEIGNANTS – UNSA, UNEF, UNL, UNSA Education.

<sup>4</sup> Les partenaires nationaux de l'ESS : COOP FR, CNCRES, LES SCOP, L'UDES, ESS France, la Mutualité Française, la MGEN, la CASDEN, la Maif, la MACIF, La Fondation du Crédit Coopératif

<sup>5</sup> Les contributeurs : Le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et le Haut Commissariat à l'ESS et à l'Innovation Sociale, la MGEN, la MAIF, la Macif, la CASDEN, et la Mutualité Française, La Fondation du Crédit Coopératif

internet, dossiers partenaires et livret pédagogique ont ainsi été créés pour accompagner les équipes éducatives volontaires dès la rentrée 2016 (documents disponibles sur [www.monessalecole.fr](http://www.monessalecole.fr)).

Ce projet s'inscrit dans un ensemble d'actions d'éducation à l'ESS à destination des jeunes menées par L'ESPER, ses organisations membres et ses partenaires. Parmi elles, « **la Semaine de l'ESS à l'Ecole** », anciennement appelée « Semaine de la coopération à l'Ecole », dont la troisième édition s'est déroulée du 25 au 30 mars 2019 et la dynamique de création et de partage d'outils pédagogiques avec le site « [ressourcess.fr](http://ressourcess.fr) ».

### Description du Projet

Le projet « Mon ESS à l'Ecole » a pour vocation de responsabiliser les jeunes en faisant d'eux des acteurs à part entière d'un projet entrepreneurial, collectif et d'utilité sociale. Au-delà des nombreuses compétences qu'ils développent au travers de cette expérience, par la pratique et l'expérimentation en collectif, ils s'approprient et donnent sens aux valeurs d'égalité, de coopération et de solidarité que porte l'Economie Sociale et Solidaire.

« Mon ESS à l'Ecole » est un projet citoyen et entrepreneurial, qui consiste en la création, en classe, d'une entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire par des collégiens en cycle 4 (de la cinquième à la troisième) et des lycéens, qu'ils soient en filière générale, technologique ou professionnelle. L'entrepreneuriat et le montage de projets sont vus comme outil de découverte de la citoyenneté.

### 2016-2019, trois premières années d'expérimentation

Depuis le lancement de l'expérimentation en septembre 2016 dans quelques académies pilotes, le dispositif a pris son envol. **30 entreprises de l'ESS ont été créées dans des collèges, lycées et MFR dans 8 régions en 2016-2017, 60 en 2017-2018 et près de 75 en 2018-2019, sur l'ensemble du territoire. Ce sont en tout plus de 2 400 élèves et 200 membres d'équipes éducatives qui ont été impliqués sur cette année scolaire 2018-2019.**

Plusieurs projets ont notamment été menés dans la région Pays-de-la-Loire depuis deux ans.

### Développement et organisation générale du projet

La mise en place d'une coordination locale est justifiée par le nombre de classes et d'enseignants souhaitant se lancer dans un projet « Mon ESS à l'Ecole » sur le territoire sur l'année scolaire 2019-2020.

Pour se donner toutes les chances de construire les passerelles entre les établissements, les équipes pédagogiques et les professionnels partenaires, il paraît important de mettre en place des **coordinations locales** qui agiront sur le périmètre de la région administrative Pays-de-la-Loire, en lien étroit avec la **coordination nationale du projet, le Correspondant régional bénévole de L'ESPER**, et les organisations membres et partenaires.

Dans ce cadre, des **structures partenaires** sont recherchées dans les régions pilotes pour « accueillir » un.e **coordinateur.trice local.e**. Le présent cahier des charges concerne la région Pays-de-la-Loire.

Les projets « Mon ESS à l'Ecole » peuvent s'adresser à tous les établissements scolaires, niveaux et filières (collèges, lycées, MFR ...)

## Contenu du partenariat

Les missions d'une coordination locale sont les suivantes :

- Assurer la promotion et la valorisation du dispositif « Mon ESS à l'Ecole » sur le territoire, conformément à la convention qui sera signée entre la structure d'accueil et L'ESPER,
- Assurer la coordination entre la démarche régionale et la coordination nationale sur l'ensemble de l'expérimentation,
- Accompagner l'émergence et contribuer à la mise en place des comités locaux de pilotage, sous l'autorité du Correspondant régional de L'ESPER et de la Coordinatrice nationale du projet,
- Assurer le lien entre le réseau de L'ESPER, ses organisations membres et partenaires, et les projets pédagogiques « Mon ESS à l'Ecole »,
- Veiller à l'intégrité du projet éducatif et au respect des objectifs « Mon ESS à l'Ecole », tel que défini dans le cahier des charges,
- Assurer une mission d'appui aux correspondants régionaux de L'ESPER dans la promotion et le déploiement du projet « Mon Entreprise Sociale et Solidaire à l'Ecole » au niveau local,
- Accompagner les personnes engagées dans les projets « Mon ESS à l'Ecole » (élèves, enseignants, acteurs de l'ESS...) dans la bonne réalisation, en apportant un appui pédagogique et sur l'ESS.
- Répondre aux interrogations des équipes éducatives et les mettre en lien avec les interlocuteurs membres et partenaires de L'ESPER et les faire remonter au comité de pilotage régional.
- Participer à l'évaluation régulière du projet au long de l'année scolaire,
- Mobiliser ses partenaires et ses réseaux pour le développement de « Mon ESS à l'Ecole » sur les territoires concernés, notamment dans la recherche de parrains professionnels,

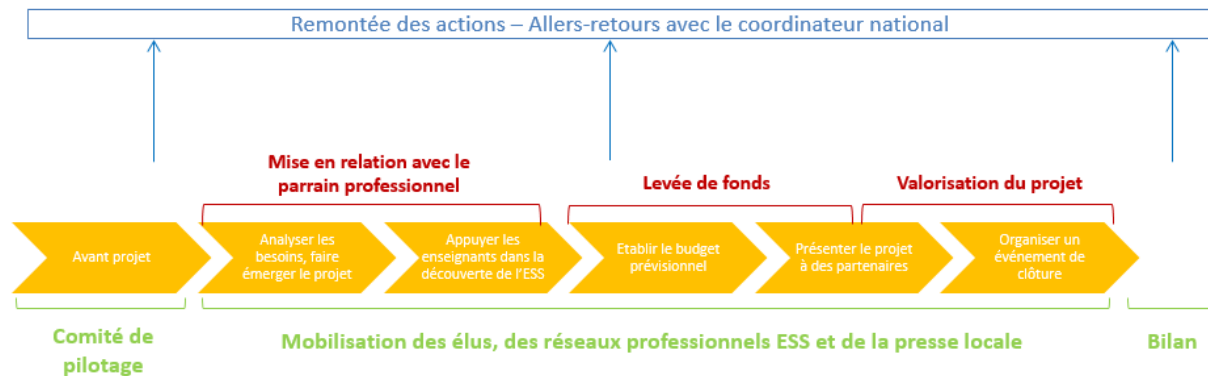
Contribuer à l'évolution du projet au niveau local et national, y compris financière, en lien avec les instances de L'ESPER et la coordinatrice nationale du projet, Calendriers indicatifs :

Quelques éléments pour monter un projet « Mon ESS à l'Ecole ». Une expérimentation « Mon ESS à l'Ecole » peut :

- Démarrer à tout moment de l'année scolaire,
- Être d'une durée de 24h à 72h de cours,
- Se répartir sur 1, 2 trimestres ou tout au long de l'année scolaire,
- Occuper des modules de 2 ou 3h consécutives en classe.

La phase de communication et d'inscription des équipes éducatives débutera au printemps 2019.

## Calendrier type d'un projet « Mon ESS à l'École » pour la coordination locale



### Prescriptions méthodologiques

La structure retenue pour assurer la coordination locale est tenue de respecter les prescriptions et les outils proposés par L'ESPER et le cadre du projet « Mon ESS à l'École », et notamment :

- Les supports de présentation
- La charte graphique
- Les supports de formation
- Les supports d'évaluation
- Etc.

Elle est chargée de réaliser un accompagnement de proximité des projets sur son territoire. Elle pourra être force de proposition et contribuer à l'évolution des outils et supports proposés par l'équipe de L'ESPER coordonnant le projet « Mon ESS à l'École ».

### Calendrier

La mission de coordination locale commence à la date de notification de l'accord de L'ESPER. Elle dure le temps d'une année et n'est pas soumise à une tacite reconduction. **A titre indicatif, la mission démarrera début septembre 2019 et s'étalera sur l'ensemble de l'année scolaire 2019-2020 ou jusqu'en aout 2020.**

La mission sera ponctuée de :

- Temps de coordination avec L'ESPER au niveau national et régional, en particulier dans le cadre des réunions de pilotage régionales « Mon ESS à l'École » convoquées par le correspondant régional de L'ESPER (exemples : 20 juin 2019, janvier 2020...)
- Temps de formation nationaux, des comités de pilotage locaux « Mon ESS à l'École » dans la région, opérationnels nationaux et des réunions du groupe de travail national, et lors de la préparation des bilans annuels avec le correspondant régional de L'ESPER et l'équipe salariée nationale de L'ESPER.

La mission pourra être reconduite par avenant pour une année supplémentaire.

## Compétences et références

La structure prétendant à la gestion d'une coordination locale devra faire valoir les compétences et/ou références suivantes :

- Elle est établie à l'échelle régionale, afin d'accompagner en proximité les porteurs de projets « Mon ESS à l'Ecole » et les correspondants régionaux de L'ESPER,
- Elle dispose d'une connaissance approfondie de l'économie sociale et solidaire, de ses acteurs, notamment entrepreneuriaux, et de ses réseaux sur le territoire couvert,
- Elle témoigne de compétences techniques sur les champs de l'éducation et de l'accompagnement à l'entrepreneuriat en Economie Sociale et Solidaire,
- Elle a acquis une bonne connaissance et compréhension du projet « Mon ESS à l'Ecole »
- Elle partage les valeurs et objectifs de L'ESPER et du projet « Mon ESS à l'Ecole »

## Eléments financiers

### Indications relatives au budget et temps de travail de la mission

La candidature de la structure tiendra compte des critères suivants de réalisation de la mission de coordination locale :

- Le volume horaire de la mission est estimé à un mi-temps sur l'ensemble de la durée de la mission qui pourra être annualisé ;
- La mission prend fin à la date fixée dans la convention qui sera établie entre L'ESPER et la structure d'accueil ;
- Une enveloppe de 17 000 euros à 20 000 euros sera allouée à la structure d'accueil pour la réalisation de la mission, comprenant l'ensemble des frais liés à la réalisation de la mission.

Les dépenses salariales, ainsi que celles liées à l'accueil du salarié dans les locaux de la structure, notamment son poste de travail, ainsi qu'à l'organisation des réunions ou autres frais de déplacement, sont compris dans l'enveloppe globale allouée par L'ESPER à la structure d'accueil.

Les déplacements nationaux (formation, coordination ...) des coordinateur.trice.s locaux convoqués par la Coordinatrice nationale sont compris dans la mission.

A mi-parcours, une évaluation du temps passé aux travaux de coordination locale sera effectuée et pourra donner lieu à un avenant afin de réajuster le volume de la mission.

### Modalités de paiement

La mission de coordination locale sera rémunérée selon les modalités suivantes :

- Une avance de 40 % à signature de la convention, sur présentation d'une facture
- Un versement de 30 % du montant total sur présentation d'une facture justifiant du temps passé à mi-parcours

- Le solde, soit 30 %, sur présentation d'une facture détaillant le nombre de jours effectivement réalisés sur la mission et accompagnée du bilan quantitatif, qualitatif et financier de la mission et du bilan régional de l'opération « Mon ESS à l'Ecole ».

## Processus de candidature et de sélection des propositions

### Modalités de soumission des offres

La sélection de la structure à qui sera confiée la mission de coordination locale sera effectuée sur la base des éléments suivants :

- Une note (ou tout autre document pertinent) présentant la structure, son fonctionnement et ses champs d'intervention. La présentation du rapport d'activité de l'année précédente sera fortement appréciée ;
- Une note détaillant les modalités envisagées pour la mise en œuvre du projet, liens avec le correspondant régional de L'ESPER et les modalités de coordination avec le Coordinatrice nationale du projet « Mon ESS à l'Ecole » et la Déléguée nationale de L'ESPER ;
- Un budget prévisionnel de la mission détaillant le coût jour et la répartition des journées de travail sur une année scolaire ;
- Le nom, les coordonnées, la fiche de poste et un curriculum vitae de la personne pressentie pour conduire la mission. Si la personne n'est pas recrutée lors de la mise en place de la coordination locale, la structure retenue s'engage à permettre la participation du Délégué nationale et/ou par délégation, la Coordinatrice nationale du projet « Mon ESS à l'Ecole » à un entretien d'embauche du ou des candidats pressentis par la structure d'accueil pour le poste de coordinateur.trice local.e du projet « Mon ESS à l'Ecole ».

Les structures candidates pourront être amenées à présenter leur proposition de dossier de candidature lors d'un entretien auprès des Instances nationales de L'ESPER ou de leur représentation.

### Critères de sélection :

Les candidatures des structures d'accueil seront notamment analysées au regard de la qualité des candidatures salariées proposées par la structure, sur la base des critères suivants :

- Connaissance approfondie de l'économie sociale et solidaire, de ses acteurs, notamment entrepreneuriaux, et de ses réseaux sur le territoire couvert,
- Compétences techniques sur les champs de l'éducation et de l'accompagnement à l'entrepreneuriat en Economie sociale et solidaire,
- Connaissance du projet « Mon ESS à l'Ecole »,
- Ventilation annuelle horaire envisagée par la structure d'accueil pour ledit « mi-temps ».

Enfin, la qualité des conditions d'accueil par la structure et son inscription dans le champ de l'ESS, en cohérence avec les valeurs et principes portés par L'ESPER, sera également prise en considération.

#### Calendrier de sélection

**Les propositions (le contenu de la proposition à fournir est détaillé ci-dessus) sont à remettre au plus tard le 22 mai 2019 par mail à l'adresse suivante : [monessalecole@lesper.fr](mailto:monessalecole@lesper.fr)**

**L'ESPER s'engage à informer les structures retenues et non retenues dans un délai de 30 jours calendaires après la date limite de dépôt des propositions.**

Une fois la candidature validée, une convention sera signée entre l'ESPER et l'organisme retenu reprenant l'ensemble des modalités évoquées ci-dessus, pour assurer un démarrage de la mission dès septembre 2019.

Nom et coordonnées de la personne référente de la consultation :

*Pour toute question relative à cette consultation, merci de prendre contact avec :*

*Caroline FERGUSON*

*L'ESPER*

*Coordination nationale du projet « Mon ESS à l'Ecole »*

*Tel : 01.40.47.37.32*

*caroline.ferguson@lesper.fr et [monessalecole@lesper.fr](mailto:monessalecole@lesper.fr)*

Toutes les informations sur [www.monessalecole.fr](http://www.monessalecole.fr)